

MEMOIRE PRESENTE
A LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

PAR

L'ASSOCIATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
(ASTED)

Montréal
30 décembre 1980

PREAMBULE

Ce mémoire a été rédigé dans le cadre d'un comité ad hoc de l'ASTED sur la formation des adultes. Ce comité était composé de:

- Monique Potin
- Lise Brunet
- Monique Lefebvre-Poulin

TABLE DES MATIERES

1. L'ASTED et ses membres; motifs amenant la présentation du mémoire
2. Importance de l'information documentaire dans un contexte d'éducation permanente
 - 2.1 Les spécialistes en information documentaire, clés du pouvoir de l'information
 - 2.2 Utiliser l'information, ça s'apprend!
 - 2.3 Pour se former, il faut s'informer
3. La formation professionnelle continue du personnel en information documentaire
 - 3.1 Faire carrière en information documentaire: une course à obstacles
 - 3.2 D'une formation initiale à une formation continue: une mutation difficile
 - 3.3 "Mission impossible": être formateur au Québec
4. Recommandations

I - L'ASTED ET SES MEMBRES; MOTIFS AMENANT LA PRESENTATION DU MEMOIRE

L'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation) regroupe, depuis près de 10 ans, ceux qui travaillent dans le domaine de l'information documentaire. Principalement composée de bibliothécaires, bibliotechniciens et techniciens en documentation, elle ne compte pas moins parmi ses membres des éditeurs, libraires, archivistes et autres spécialistes de la documentation écrite et audio-visuelle.

Cependant, les origines de l'ASTED remontent à plus de trente ans; elle devait alors venir en aide au personnel des bibliothèques d'institutions, puis aux bibliothécaires de langue française. Les membres de l'ASTED sont donc depuis de nombreuses années, impliqués dans le processus éducatif, soit à titre d'utilisateurs, soit à titre de fournisseurs de services.

Ainsi que l'affirmait la Commission de l'éducation des adultes du Conseil Supérieur de l'Education au début de 1980:

"la lecture (constitue) un moyen privilégié de culture personnelle et de formation individuelle"

"le livre (est) un outil d'apprentissage facilement décentralisable et accessible à l'ensemble des citoyens⁽¹⁾"

(1) Communiqué du Conseil Supérieur de l'Education, cité dans: Nouvelles de l'ASTED no 124, janvier-février 1980, p. 32

Les objectifs de l'ASTED ne font que confirmer le souci de qualité et de diffusion de l'information qui sous-tend son action:

- "promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information;
- inspirer la législation et promouvoir les intérêts respectifs des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information auprès des gouvernements concernés;
- exercer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information." (2)

A plusieurs reprises, par le biais de l'ASTED, les spécialistes de l'information documentaire ont présenté leurs besoins et émis certaines opinions auprès des instances gouvernementales concernées, entre autres à l'occasion de la Conférence socio-économique sur les industries culturelles et de la Table ronde sur les politiques nationales d'information documentaire, lors de la parution du livre vert Pour une politique québécoise de la recherche scientifique et lors des séances de discussions sur la Politique du livre.

Encore une fois aujourd'hui, l'ASTED se fait un devoir d'être le porte-parole de ses membres pour souligner l'apport constant de la documentation à l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente et le rôle indispensable d'un libre accès à l'information.

(2) Extrait des Règlements généraux de l'ASTED

L'ASTED tient aussi à faire part à la Commission d'Etude sur la Formation des Adultes, des besoins et des problèmes de ses membres, en ce qui concerne leur formation permanente.

Ce mémoire développera successivement deux points:

- L'importance de l'information documentaire dans un contexte d'éducation permanente. Nous insisterons sur le rôle-clé des spécialistes en information documentaire, puis sur la nécessité d'un apprentissage trop souvent oublié: celui de l'utilisation de l'information. Enfin nous traiterons de l'évidence qu'il faut s'informer avant de se former.
- Les difficultés de la formation continue du personnel en information documentaire; plusieurs obstacles à une véritable formation continue seront énumérés. Par ailleurs, les formateurs de ce personnel se heurtent à des problèmes de renouvellement et de carrière.

2 - IMPORTANCE DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION PERMANENTE

2.1 Les spécialistes en information documentaire, clés du pouvoir de l'information

La bibliothèque, ou tout autre organisme d'information documentaire, constitue un moyen privilégié d'autoformation et de développement personnel, aussi bien qu'un outil favorisant la participation communautaire. Les personnes qui fournissent des services d'information documentaire, jouent de par leurs

fonctions, un rôle social important au sein de la collectivité. Qu'ils soient bibliothécaires, documentalistes, techniciens en documentation, agents d'information, archivistes, chercheurs, etc..., tous constituent des relais qui permettent à l'individu d'exploiter les ressources de son environnement.

Il entre dans les fonctions de ce personnel de susciter le désir de la connaissance, de jouer un rôle d'aiguilleur dans la recherche de solutions de problèmes, de constituer une ressource au niveau de la prise de décision. Les spécialistes de l'information documentaire connaissent les sources d'information et détiennent les moyens techniques pour accéder à un pouvoir éminemment précieux: le pouvoir de l'information.

2.2 Utiliser l'information, ça s'apprend!

La piètre performance des Québécois, dévoilée par les enquêtes sur les habitudes de lecture, l'utilisation quasi nulle des services documentaires dans le cadre des programmes d'éducation des adultes (si l'on compare à ce qui se fait dans les milieux anglophones), soulignent l'urgence de développer chez tous une conscience du pouvoir à acquérir par une utilisation maximale de la documentation, des bibliothèques et des services de documentation ainsi que des personnes spécialisées dans ce champ d'activités.

Nombreux sont les étudiants qui arrivent au deuxième cycle universitaire, sans aucune notion de l'utilité des ouvrages de référence, de l'existence de systèmes d'information bibliographique, de la richesse des publications officielles etc...

Les programmes scolaires devraient viser, et ce dès les premières classes, l'acquisition des habiletés à s'informer et à se documenter: incitation à la lecture, initiation à l'utilisation de la bibliothèque, méthodologie de la recherche.

Dès le plus jeune âge, l'enfant prendra l'habitude de manipuler des documents, de les considérer comme des outils de travail indispensables; il les utilisera spontanément tout au long de sa vie, autant pour ses études que comme citoyen, consommateur de biens et services, parent et éducateur, travailleur, dirigeant, etc... Un personnel spécialisé et compétent devrait être affecté à la formation documentaire dans le réseau scolaire, et ce pour toutes les clientèles fréquentant ces institutions.

En dehors des institutions scolaires, les groupements d'éducation populaire (organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP), organismes de base) ont déjà pour vocation la promotion collective de la population qu'ils desservent.

Cet objectif devrait se concrétiser dans des activités de formation documentaire. Cette formation faciliterait la prise en charge personnelle de chacun pour faire face aux différents problèmes de la vie en société.

2.3 Pour se former, il faut s'informer

L'égalité d'accès à l'éducation peut être envisagée sous deux angles:

- La possibilité de participer aux programmes d'étude en tant que personne en apprentissage
- La possibilité de prendre des initiatives en ce qui concerne sa propre formation: décider quelle orientation suivre, proposer son propre programme, participer à la création du curriculum et à son maintien, choisir les modalités de formation...

En partant de cette définition, on peut affirmer sans erreur qu'un des préalables de l'égalité d'accès à la formation est l'égalité et la liberté d'accès à l'information sur le sujet.

Concernant les institutions scolaires, les adolescents et les adultes qui les fréquentent ont besoin de services d'information et d'orientation; ces services, en plus d'exister, doivent avoir les moyens de fonctionner de façon sérieuse et efficace, sans tomber en particulier dans les pièges du sexisme et de la sélection socio-économique. Des spécialistes en information documentaire collaboreraient avec des conseillers en orientation afin d'alimenter, d'éclairer et d'orienter les activités des services; ils auraient la responsabilité du fonctionnement d'un centre de ressources destiné à la fois aux étudiants et aux conseillers. Ils participeraient aussi à des activités d'animation, de consultation et de formation dans leur champ de compétence, qui est l'utilisation de l'information documentaire.

Pour ce qui est de la formation offerte aux employés dans le cadre de leur entreprise, l'égalité d'accès à la formation dépend encore plus de l'égalité d'accès à l'information. On ne peut penser que l'employé puisse exercer ses droits à la formation et les revendiquer, en particulier en participant au processus décisionnel, s'il n'a pas à sa disposition un minimum d'information. L'employé (ou ses représentants) aurait à sa disposition des mécanismes lui permettant d'être informé des possibilités de formation qui s'offrent à lui. Les compétences des spécialistes en information documentaire seraient donc mises à son service, tout comme elles le sont pour l'employeur. Les spécialistes en information documentaire se retrouvent dans les entreprises au niveau des bibliothèques, des centres de documentation ou comme membres d'équipes de travail. Trop souvent, les directions du personnel et les syndicats ne font pas appel aux spécialistes en information documentaire dans le domaine de la formation professionnelle, alors que depuis longtemps des directions telles que les relations publiques, la recherche, le marketing, la planification, et les dirigeants du plus haut niveau ont compris l'importance primordiale d'être bien informés, et pour cela investissent les ressources nécessaires à l'atteinte de leur but.

Enfin plus globalement, la complexité actuelle des rouages de fonctionnement de l'éducation des adultes au Québec ne peut que rendre plus difficile au simple citoyen l'accès à l'information, même élémentaire dans ce domaine. Cet accès est rendu encore plus laborieux pour les catégories les moins privilégiées de la population. En conséquence, les organismes pourvoyeurs de fonds (en particulier les divers intervenants gouvernementaux) auront à soutenir plus largement les initiatives visant à mieux informer les groupes

les moins privilégiés de la population. Pour être valables, de telles initiatives doivent s'appuyer sur des infrastructures solides: la plupart des organismes en contact direct avec la population (OVEP, réseau des affaires sociales, regroupements à la base, etc...) n'assurent pas adéquatement leur propre information, faute de moyens financiers ou en raison du manque d'importance qu'ils accordent à cette priorité: le mythe de la gratuité de l'information a la "peau dure"... Des entités au coeur du monde de l'éducation des adultes au Québec, telles que la Direction générale de l'éducation des adultes ou l'Institut canadien d'éducation des adultes, pour ne citer que ces deux exemples, devraient ajouter à leur mandat actuel, un rôle prioritaire de centre de référence (clearinghouse) pour les organismes qui travaillent à la base et pour les individus en quête d'information. Là aussi, pour réussir, ces centres de référence doivent engager les ressources humaines et matérielles nécessaires. Les activités de recherche en éducation des adultes pourraient aussi grandement profiter de l'organisation de ces centres de référence.

3 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DU PERSONNEL EN INFORMATION DOCUMENTAIRE

Le domaine de l'information documentaire évolue à la fois profondément et rapidement. Cet état de fait tient à la masse d'information qui s'accroît à un rythme accéléré, en raison de développements technologiques aboutissant à une production où l'intervention humaine directe est réduite; le renouvellement constant des techniques de traitement, de stockage et de diffusion de l'information est aussi à la source de l'évolution accélérée du secteur de l'information documentaire.

En conséquence, le personnel spécialisé dans ce domaine, et d'autant plus les formateurs de ce personnel, se doivent d'être à l'affût de toute innovation touchant leurs activités professionnelles et suivre de près l'évolution de la pratique.

La formation continue s'impose à eux, de par la nature même de la discipline: cette démarche constitue le fondement de la compétence professionnelle.

3.1 Faire carrière en information documentaire: une course à obstacles

La formation du personnel spécialisé en information documentaire reconnue dans la profession au Québec, consiste actuellement en un programme au cégep menant à un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation, et en un programme de deuxième cycle universitaire qui confère la maîtrise en bibliothéconomie (Université de Montréal, Université McGill). Seule une université anglophone (Concordia) décerne un premier cycle universitaire.

Les universités qui donnent le programme de maîtrise, exigent à l'admission que l'étudiant ait suivi un premier cycle universitaire dans une autre discipline.

Un troisième niveau de personnel se retrouve à côté du technicien et du professionnel, soit le commis; celui-ci n'a d'autre choix que de se former sur le tas, rien n'étant prévu et reconnu pour lui.

L'absence de continuité entre les divers programmes constitue un des obstacles majeurs au plan de carrière d'une personne oeuvrant dans le domaine. Cette continuité faciliterait le passage d'un niveau de pratique professionnelle à l'autre et contribuerait ainsi à la promotion sociale de la personne. Cette lacune provoque une situation que nous pourrions imaginer de cette façon: vous habitez une maison où chaque étage est accessible par un ascenseur. Si vous désirez monter à un étage supérieur, vous êtes obligé de descendre au rez-de-chaussée, quitter l'ascenseur de votre étage de départ pour prendre l'ascenseur menant à l'étage supérieur. En d'autres termes, vous recommencez à zéro ou plus bas...

La situation est particulièrement alarmante pour les techniciens diplômés de CEGEP, qui désirent acquérir une formation professionnelle de niveau universitaire. Les règlements actuels exigent qu'avant de poursuivre la formation dans leur spécialité, ils obtiennent un diplôme de premier cycle dans une autre discipline, où leur admission avec un diplôme d'études collégiales professionnelles n'est pas évidente. Ce problème a été soulevé par l'ASTED dès novembre 1977. La question de créer un programme de premier cycle a été soumise au début de 1980 à toutes les universités francophones du Québec. Trois universités ont répondu, dont l'Université de Montréal qui proposa la constitution d'un comité à la Faculté d'Education Permanente. Ce comité conjoint, formé durant l'été 1980, doit étudier la pertinence et les modalités d'un programme de premier cycle en documentation.

3.2 D'une formation initiale à une formation continue: une mutation difficile

En dehors des programmes collégiaux et universitaires, aucune formation d'importance n'est régulièrement offerte. Les associations professionnelles réalisent des activités de perfectionnement nombreuses dont l'impact réel est difficile à évaluer, du fait de leur caractère isolé et circonstanciel.

Les programmes collégiaux et universitaires sont, pour leur part, conçus et orientés en fonction d'une clientèle d'étudiants sans expérience et disponibles à temps plein. Dès l'admission, les critères de sélection sont centrés d'abord sur le dossier scolaire avant de prendre en compte l'acquis d'expérience. Concernant le déroulement de la scolarité, certains aménagements ont été apportés pour ne pas éliminer systématiquement les personnes engagées sur le marché du travail, par exemple au niveau des horaires des cours.

Cependant, à l'université, les études à temps partiel sont découragées, ce statut étant accordé "exceptionnellement". Les acquis d'expérience, en particulier ceux dans le domaine de l'information documentaire, ne sont pas reconnus et accorder une équivalence fait problème, même dans le cas de stages crédités. Les étudiants adultes suivent le même régime (à moins d'ententes informelles cas par cas) que les étudiants en formation initiale, frais émouls de leur premier cycle. La quantité considérable de crédits à accumuler, les contenus de savoir établis dans le cadre d'une formation initiale font que l'étudiant adulte reste un marginal (ou un inadapté) par rapport au programme et à son groupe de formation.

On constate pourtant que les candidats adultes ne peuvent qu'être nombreux: les personnes engagées dans la pratique éprouvent le désir légitime et naturel de s'épanouir personnellement et professionnellement, en se perfectionnant au niveau supérieur dans leur discipline. D'autres candidats ont une expérience de travail dans une branche différente (en particulier dans l'enseignement) et viennent à la bibliothéconomie dans une réelle perspective de recyclage et de réorientation de carrière.

3.3 "Mission impossible": être formateur au Québec

La bibliothéconomie, les sciences de l'information et de la documentation constituent un champ professionnel axé sur le service à la clientèle.

Il est difficile de penser être efficace dans la transmission des connaissances dans ce domaine, sans que le formateur ne possède lui-même une pratique professionnelle. Dans cette perspective, les stages, qui ont été expérimentés récemment dans l'enseignement universitaire, doivent être maintenus et leur formule améliorée. Un support financier adéquat est nécessaire à leur encadrement pédagogique et administratif.

Les techniciens en documentation se heurtent à la difficulté de n'être pas formés par des spécialistes de même niveau, mais par ceux qui sont souvent au travail leurs supérieurs, les spécialistes diplômés d'université. Cette situation empêche les techniciens expérimentés et compétents d'exercer une fonction d'enseignement auprès de leurs futurs collègues, comme le font pourtant les professionnels de niveau universitaire. De plus, enseigner dans son domaine représente une occasion privilégiée de

perfectionnement personnel et de valorisation professionnelle; la démarche de questionnement et de communication que l'enseignement implique, permet de renouveler et de dépasser la pratique quotidienne.

Par ailleurs, au niveau universitaire, il se pose des problèmes de recrutement et de maintien d'un corps professoral, à la fois issu du milieu de la pratique professionnelle et éclairant cette pratique par ses recherches. L'université ne favorise, ni n'encourage le passage de la pratique à l'enseignement. Le diplôme de doctorat, et non l'expérience professionnelle, est la clé d'accès à une carrière universitaire; la promotion est basée davantage sur les travaux de recherche que sur l'enseignement et le rayonnement dans la profession.

Comble de malchance, la recherche dans le domaine des sciences de l'information et de la documentation au Québec est encore dans les limbes: aucun programme de doctorat n'existe actuellement; aucun institut de recherche ne s'offre aux spécialistes de l'information documentaire; les grands organismes documentaires provinciaux (Bibliothèque nationale, bibliothèque du parlement, bibliothèque administrative, bibliothèques d'université, etc...) ont très peu développé leurs services de recherche. Comment imaginer l'apparition dans un tel désert, d'un corps d'enseignants et de chercheurs de niveau universitaire, approfondissant et renouvelant la pratique quotidienne, grâce à des programmes de recherche stables et nombreux?

Pour sortir de cette impasse, une priorité absolue doit être accordée à la création d'un cadre de vie pour les formateurs des spécialistes en information documentaire. Ce cadre permettrait aux formateurs de se renouveler eux-mêmes par un processus permanent de recherche et de réflexion, processus auxquels se frotteraient les spécialistes en formation.

4 - RECOMMANDATIONS

Concernant la formation documentaire

- 4.1 Que, dans les établissements scolaires, la formation documentaire ne soit pas épisodique, mais constitue une charge d'enseignement au même titre que les autres matières
- 4.2 Que la formation documentaire soit confiée à un spécialiste de l'information documentaire ou à un enseignant ayant complété des études dans le domaine, comme par exemple le certificat en animation pédagogique des bibliothèques de la Faculté d'Education Permanente de l'Université de Montréal
- 4.3 Que la formation documentaire se fasse en collaboration étroite avec le personnel de la bibliothèque de l'école; ceci implique évidemment que l'institution soit dotée d'une véritable bibliothèque et d'un personnel suffisant.
- 4.4 Que les groupements d'éducation populaire bénéficient de subventions suffisantes pour inclure dans leurs programmes, des activités de formation documentaire

Concernant l'information en éducation des adultes

- 4.5 Que le service d'information et d'orientation dans chaque établissement scolaire, fasse appel à un spécialiste en information documentaire; il sera responsable du fonctionnement d'un centre de ressources et de la tenue d'activités touchant à l'utilisation de l'information
- 4.6 Qu'en entreprise, le service de formation (et donc du personnel) diffuse systématiquement auprès de tous les employés, les possibilités d'éducation qui s'offrent à eux. Pour ce faire, syndicat et service du personnel doivent consacrer ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce programme d'information, préalable à toute participation.
- 4.7 Que, lors d'attribution de subventions aux organismes d'éducation populaire, un poste budgétaire spécifique à l'information documentaire soit accepté, et prévu dans les formulaires de demande. Les organismes subventionnés revaloriseraient ainsi la fonction d'information en leur sein et vis-à-vis de la population.
- 4.8 Qu'un "centre de référence" (clearinghouse) en formation des adultes soit créé et développé pour desservir organismes et individus en quête d'information. Pour être plus efficace, ce centre devrait faire partie d'une institution oeuvrant déjà au coeur de la scène québécoise de la formation des adultes.

Concernant la formation du personnel en information documentaire

- 4.9 Qu'il y ait continuité entre les différents niveaux de formation, en particulier grâce à la création d'un programme de premier cycle universitaire en documentation
- 4.10 Que les acquis d'expérience favorisent les candidats adultes, lors de leur demande d'admission aux programmes professionnels collégiaux et universitaires; que, par rapport aux pré-requis, les acquis d'expérience soient jugés équivalents à des acquis académiques (cours ou diplômes), s'ils ne deviennent eux-mêmes critères de sélection à l'admission.
- 4.11 Que les acquis d'expérience soit pris en compte lors de l'établissement du programme d'études de l'étudiant adulte; que celui-ci obtienne des équivalences pour les cours centrés sur l'initiation à la pratique (stages, laboratoires...); que son programme soit axé sur un approfondissement de sa pratique, en particulier dans une perspective de recherche
- 4.12 Que l'obtention du statut d'étudiant à temps partiel soit facilitée en particulier au niveau universitaire
- 4.13 Que les programmes d'études professionnelles collégiaux et universitaires soient assouplis et diversifiés pour accommoder des clientèles différentes: des étudiants en formation initiale, des adultes en phase de réorientation de carrière et des adultes en perfectionnement professionnel. Actuellement les programmes sont centrés sur les étudiants en formation initiale

- 4.14 Que les universités obtiennent les appuis financiers et administratifs nécessaires au développement de la formule des stages, dans le cadre du programme de maîtrise en bibliothéconomie

Concernant la situation des formateurs

- 4.15 Qu'un programme de doctorat en sciences de l'information et de la documentation soit établi de toute urgence au Québec
- 4.16 Que chaque grande institution d'information documentaire du Québec fournisse un cadre au développement de la recherche appliquée en information documentaire en maintenant une direction de recherche et de développement très active en son sein
- 4.17 Que les praticiens aient un statut reconnu et valorisé dans la formation de leurs futurs collègues, que ce soit au niveau collégial ou universitaire
- 4.18 Que des techniciens en documentation et bibliotechniciens soient engagés par les cégeps pour enseigner dans le cadre du programme de formation Techniques de la documentation